



ÉCOLE-CHERCHEURS SUR LES TRANSACTIONS ET LES MARCHÉS FONCIERS RURAUX EN AFRIQUE

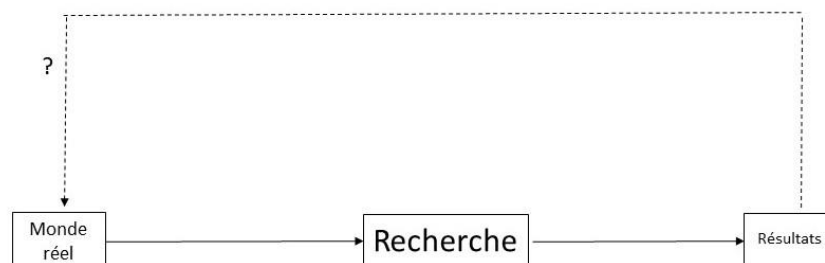
Session N°4 : Formation à l'enquête de terrain (17 – 22 octobre 2022)

Qu'est-ce qu'un projet de recherche de terrain ?

Note pour l'Ecole-chercheurs sur les marchés fonciers ruraux au Sénégal

Les grandes étapes d'un projet de recherche

Un projet de recherche vise à rendre intelligible un « morceau du monde réel » que l'on a choisi comme objet. Ses résultats doivent donc rendre compte de façon fidèle de ce « morceau du monde réel », mais aussi permettre de le comprendre, à travers un travail d'interprétation.



Pour cela, une recherche suit différentes étapes. Chacune a ses critères de qualité. La capacité de la recherche à rendre compte du réel dépend de la qualité de chacune de ses étapes. Des biais ou erreurs sont difficiles à rattraper dans des démarches quantitatives, où le questionnaire est figé. Ils sont plus facilement rattrapables dans des démarches qualitatives. Mais un grand soin doit être apporté en permanence.

En particulier, la phase de préparation de la recherche est très importante : quelle délimitation du sujet ? quelle problématique ? quelles questions de recherche ? quelles catégories d'analyse ?

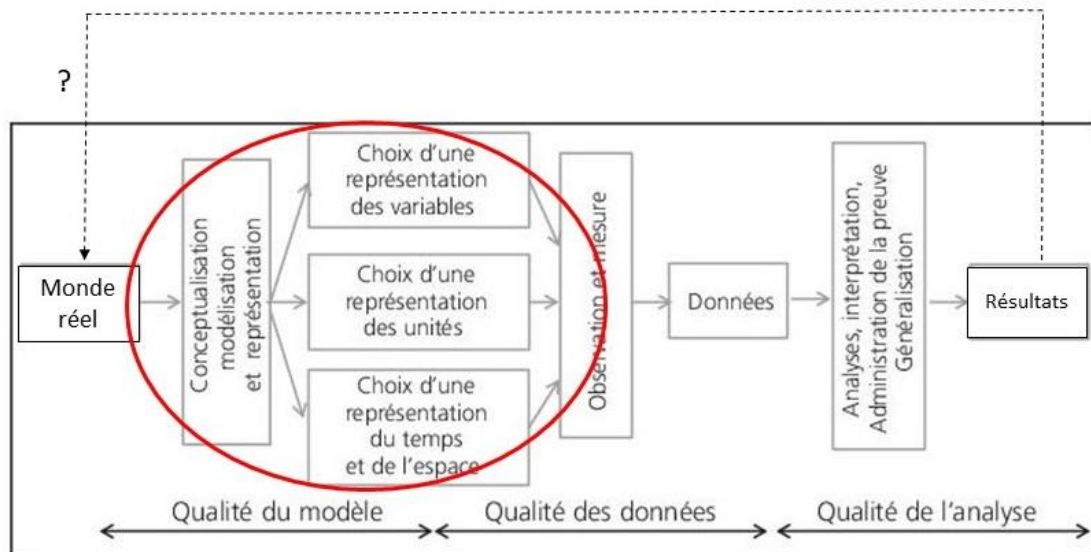


Figure 1
Phases de la recherche et enjeux de qualité
 Source Colin et al (2022), adapté de Haining (2010)

Qu'est-ce qu'un projet de recherche ?

Un projet de recherche est un document qui, en quelques pages (3 à 10), explicite l'objectif de la recherche, sa problématique, le terrain et sa délimitation, et les principaux éléments de méthode.

Il doit **permettre au chercheur** (masterant, doctorant, consultant, etc.) :

- **d'expliciter ce qu'il cherche**, pourquoi (partie « problématique et terrain »)
- **et comment il va s'y prendre**, pour savoir comment préparer concrètement l'enquête et savoir démarrer sur le terrain (partie « méthodologie »).

Il doit **permettre à ses interlocuteurs** (encadrant, commanditaire, etc.) :

- **de comprendre ce que le chercheur veut faire**, pourquoi et comment ;
- **éventuellement d'engager une discussion** avec lui pour améliorer/ajuster la proposition ;
- **éventuellement de décider ou non de financer ou d'accompagner la recherche.**

Dès lors que la recherche est une recherche empirique, qui vise à comprendre et analyser ce que font les acteurs (et pas une recherche théorique), le projet de recherche doit préciser où se déroulera l'enquête, quels interlocuteurs seront interrogés, comment ils seront choisis, etc.

Un projet de recherche témoigne de la compétence du chercheur ou de l'étudiant. C'est donc un document important, qui marque une étape dans la préparation d'une recherche, et doit être préparé avec soin.

Qu'est-ce qu'un objet de recherche ?

Un objet de recherche est constitué d'un terrain et la grande question qu'on lui pose. Il se définit en une phrase. Il sera précisé par la problématique, qui détaille ces questions. Cela peut être le titre de la recherche. **Chaque mot doit être pesé**, car ils définissent le terrain, ce qui sera l'objet de l'enquête (et donc aussi implicitement ce qui ne le sera pas), la grande question sous-jacente, et ouvre la réflexion sur des problèmes méthodologiques spécifiques.

Par exemple, pas

« Les conflits fonciers dans la commune de Mbour »

mais

« Spéculation foncière, jeu avec les règles et conflits fonciers dans la commune de Mbour »

Ce qui ouvre sur une question centrale

« les contradictions du dispositif légal de gestion foncière jouent-ils un rôle dans la multiplication des conflits fonciers à Mbour, dans un contexte de forte spéculation foncière ? »

Par exemple :

- *« Les intermédiaires des achats de terre dans la commune de Mont-Rolland : profil sociologique et rôle dans les transactions »*
 - Met l'accent sur 1/ ces personnes, leur trajectoire (qui ils sont ? comment ils sont devenus courtiers -> approche biographique. Comment les repère-t-on ? ; 2/ leur rôle -> analyse de cas d'achat de terre pour comprendre les étapes et l'intervention du courtier. Des récits croisés, de la part d'acheteurs, de vendeurs, de courtiers, suffisamment précis et nombreux pour pouvoir tirer des conclusions.

- *« Importance et dynamique des transactions marchandes sur les périmètres irrigués étatiques dans le delta du Sénégal »*
 - Transactions marchandes = ventes, locations, métayages. Donc enjeu d'identification des différents arrangements institutionnels existant. Périmètres irrigués étatiques : donc, pas le jeeri, pas les périmètres privés. Importance pose une question quantitative : abordée comment ? importance % quoi ? aux autres formes d'accès aux parcelles ? dynamique : quel pas de temps ? comment l'aborder ? delta du Sénégal = zone large. Donc comment la traiter ? études de cas dans qq sites choisis ? analyse exhaustive sur qq PI ? enquête quanti large sur un ensemble de communes ?

- *« Qui a recours aux affectations de terre et pourquoi ? le cas de commune de Gandon »*
 - Hypothèse que tout le monde n'y a pas recours, ou pas de la même façon. Donc question de typologie d'acteurs : chefs de ménage, femmes, acheteurs de terre, demandeurs d'affectation sans droits préalables, etc. et de rapports entre origine des droits (comment cet acteur les a-t-il obtenus, de la part de qui ?) et légalité. Types de terrains pas spécifié, donc concerne aussi les parcelles d'habitation. Question sous-jacente : tous ceux qui souhaitent une affectation peuvent-ils l'obtenir ? donc question des barrières, obstacles, à l'accès à une affectation, et pour qui ?

Le terrain doit être délimité, dans l'espace et dans le temps. Car les questionnements, mais surtout les méthodes, vont varier selon le périmètre choisi.

Dans l'espace (physique, mais aussi social, institutionnel) :

- le Sénégal ? la région de Saint-Louis ? La commune de Diama ? choisir un périmètre large implique une méthode quanti, ou un croisement entre terrains localisés quali mis en perspective régionale. Un périmètre restreint permet un travail plus exhaustif, mais pose la question du choix du ou des sites.
- Les périmètres irrigués SAED ? tous les types de terrains ? rural et urbain ou seulement rural ? les arrangements ne seront pas les mêmes *a priori*, les acteurs concernés et les enjeux des transactions non plus.

Dans le temps :

- La recherche porte-t-elle sur la situation actuelle ? quelle mise en perspective historique dans ce cas ?
- Porte-t-elle sur la dynamique, le changement ? dans ce cas, quel pas de temps ? (« dans les années 2010 » ? « depuis le désengagement de l'Etat » ? « depuis la communalisation intégrale » ? comment traiter cette question des dynamiques ? quelle sources d'information ?

Un objet de recherche doit être traitable dans le cadre de la recherche (durée, moyens). Donc ne pas hésiter à bien centrer sur :

- un sujet délimité
- des questions suffisamment précises, qui ne visent à pas l'exhaustivité mais sont cohérentes par rapport à la problématique.

Par exemple : « *Les effets de la politique de gratuité des soins sur les finances des centres de santé dans le département de Bakel* »

Plutôt que « *La politique de santé au Sénégal* » ...

Qu'est-ce qu'une problématique ?

Une recherche vise à produire des connaissances nouvelles, apportant des réponses à une énigme à partir d'une enquête de terrain (qu'elle soit qualitative, quantitative ou mixte).

Il faut donc « formuler une énigme qui appelle à la fois la construction d'un objet sociologique et une démarche d'enquête empirique » (Lemieux). Et pour cela, il faut « rendre problématique le monde social », poser des questions, identifier des liens, des mécanismes, des relations qui ne vont pas de soi (idem).

L'énigme peut être au départ formulée de façon simple : « quels rôles jouent les intermédiaires dans les ventes ? » ; « comment se transfèrent les droits sur les parcelles sur les périmètres SAED ? existe-t-il des ventes ? » ; « qui demande une affectation de terre ? et en particulier qui dans les habitants et pour quels types de parcelles ? ». Elle doit nécessiter une enquête pour pouvoir la résoudre. Sinon, ce n'est pas une énigme !

Pour que l'énigme puisse être traitée scientifiquement, la façon de la poser doit être « construite », précisée à la lumière des connaissances disponibles. **Une problématique est un ensemble de questions, scientifiquement fondées, que l'on pose à un objet de recherche.** Elle détaille les questions sous-jacentes, en s'appuyant sur l'état des connaissances, et donc un travail bibliographique préalable, elle précise les questions de recherche qui permettent de la traiter.

Par exemple

Mbour est connu pour avoir beaucoup de conflits, liés entre autre au développement touristique et à la pression foncière.

Ce que dit la littérature

- Les recherches sur le foncier rural ont mis en évidence que les conflits fonciers ne sont pas directement liés à la pression démographique, mais bien plus au pluralisme des normes (Chauveau, Jacob, Ouedraogo)
- Dans un contexte d'incomplétude juridique (Ouattara), des « dispositifs semi-formels » sont mis en place par les autorités locales, en marge des dispositifs officiels, peu ou pas applicables (André, Lavigne Delville)
- Les recherches sur le foncier dans les villes d'Afrique centrale ont montré que les acteurs de l'administration foncière manipulent les règles, sont acteurs de la spéculation, et entretiennent le flou sur les règles (Piermay)
- Au Sénégal, peu d'études ont porté sur les conflits en milieu urbain, mais on sait que les ventes, théoriquement interdites, existent et sont avalisées.

La problématique

Les contradictions du dispositif légal de gestion foncière jouent-ils un rôle dans la multiplication des conflits fonciers à Mbour, dans un contexte de forte spéculation foncière ?

Les questions de recherche

- ➔ Quelle est la prévalence des conflits fonciers à Mbour ? Sur quoi portent-ils ? Sont-ils liés à la spéculation foncière, au tourisme ? (-> statistiques, entretiens)
- ➔ Quels sont les facteurs déclenchant/aggravant les conflits ? (-> études de cas de conflits)
- ➔ Comment les acteurs jouent-ils du cadre légal (-> entretiens, observations des pratiques de l'administration)

La littérature permet de poser les bonnes questions, dans les bons termes, et **d'éviter les débats obsolètes et les problèmes de catégorisation qui, trop souvent, rendent les recherches médiocres et inutilisables.**

Ainsi, on sait qu'il ne faut pas confondre « sécurité foncière » (le fait que ses droits sur la terre ne soient pas menacés) et « légalité », et qu'il faut donc distinguer entre « sécurisation » (chercher à sécuriser ses droits, et donc à réduire le risque de les perdre) et « formalisation » (le fait de les faire passer dans le registre du droit écrit). La formalisation peut parfois insécuriser !

Ainsi, si on s'intéresse aux modes d'accès à la terre, il faut distinguer entre l'accès à la possession/propriété coutumière/selon les règles locales et l'accès à des droits de culture (faire-

valoir indirect). La question du statut légal est une autre question que le mode d'accès, sauf pour les cas des terres attribuées par le conseil communal à quelqu'un qui ne les possédait pas déjà.

Ainsi, en ce qui concerne les droits fonciers des femmes, la question « de l'accès des femmes à la terre » en général ne signifie rien. Parle-t-on d'accès à *des droits d'exploitation* (et donc au fait de pouvoir cultiver, avec la question des modes d'accès : auprès de qui ? à quelles conditions ?) ou bien à *la possession de terres* ? c'est très différent ; il n'y a en général pas d'obstacle au fait d'avoir des droits de culture sur les terres familiales, même si c'est sur de petites surfaces. Si on parle de possession, s'intéresse-t-on à l'héritage ou bien à l'achat ? la restriction coutumière porte sauf exception sur l'héritage : les femmes allant habiter ailleurs et leurs fils relevant du lignage de leur père, transmettre une partie des terres familiales aux filles impliquerait que ces terres sortent du patrilignage. Mais la règle islamique d'une demi-part pour les filles est parfois admise. Là où les ventes existent, il n'y a en général pas de restriction à l'achat de terres par les femmes... pour peu qu'elles en aient les moyens. L'exclusion ici n'est plus statutaire, et systématique, elle est socio-économique et relative. Toute recherche sur « l'accès des femmes à la terre » doit donc préciser si elle porte sur les droits d'exploitation ou de possession, et distinguer les statuts sociaux (s'intéresse-t-on aux modes d'accès en tant que fille, qu'épouse, que mère ?) et les modes d'accès. Sans cela, on mélange tout et les résultats ne veulent rien dire.

Une problématique articule plusieurs niveaux emboîtés : un questionnement général et un questionnement précis, qui **fait atterrir le questionnement général sur le contexte spécifique du terrain d'enquête**. C'est pour cela que le terrain de la recherche doit être défini et le contexte présenté. Une connaissance préalable du terrain, une pré-enquête, sont de ce fait le plus souvent indispensables pour définir une problématique.

Par exemple, sur la question des affectations :

Problématique générale

Depuis une 20 aine d'années, les recherches ont montré que la dichotomie entre des droits coutumiers, oraux, et des droits formels, écrits, était simpliste. En Afrique, en milieu rural, les acteurs locaux ont recours à des formes variées de « petits papiers » permettant d'attester de droits, même « informels » (Mathieu, 1999). C'est particulièrement le cas pour les ventes, les cessions. Selon les cas, ces documents écrits relèvent de contrats sous seing privé (accord bilatéral), éventuellement validés et signés par une autorité administrative, ou d'une reconnaissance officielle (attestation, certificat, etc.). Le fait que des autorités administratives délivrent des actes ou en authentifient d'autres font que ces papiers ont une dimension « semi-formelle » : ce sont des documents souvent non prévus par les textes, mais délivrés de façon officielle par des institutions étatiques. Le type de papiers, les autorités qui les délivrent, les situations dans lesquelles les acteurs y ont recours, varient cependant fortement d'un pays à l'autre et même d'une région à l'autre (Lavigne Delville et al, 2017). L'importance du recours à l'écrit dans les pratiques foncières sur des terres « coutumières » demeure cependant encore mal documenté.

Problématique spécifique Sénégal

Au Sénégal, la question du recours aux documents écrits sur des terrains non immatriculés se pose de façon spécifique : la loi sur le domaine national confie la gestion des terres rurales non immatriculées aux communautés rurales (devenues communes en 2013) et les Conseil communaux

affectent, sur demande, des droits d'usage aux « membres » de la communauté qui en font la demande. Une part importante de ces « affectations » relève de régularisations : elles viennent légaliser des droits existants, obtenus par héritage ou même achat.

Le mécanisme d'obtention d'un document écrit est donc organisé, et passe par une délibération du conseil communal, qui doit être validée par le sous-préfet (ou une instance supérieure pour des affectations de grande taille). Pour autant, le dispositif légal pose différentes questions : il reconnaît des droits d'usage, là où les détenteurs locaux se considèrent comme propriétaires ; selon les régions, le recours aux affectations est très varié, variant de quelques pourcents des parcelles à plus de 40 % (Bourgoin et al 2020) ; les affectations sont délivrées par des conseils élus, politisés, ce qui pose la question du traitement des demandes ; elles viennent parfois régulariser des achats qui sont formellement illégaux, toutes les transactions étant théoriquement interdites sur le domaine national.

Problématique spécifique de Gandon

La recherche porte sur la commune du Gandon, dans la région de Saint-Louis. La région du Fleuve Sénégal est celle où le recours aux affectations est le plus important : près de 40 % des parcelles en disposeraient (Bougoin, 2020 ; IPAR, 2012). Pour autant, on sait mal quels types de parcelles sont concernées, et quels sont les demandeurs. Gandon couple problématique urbaine, du fait de sa proximité avec la capitale régionale, et problématique agricole, liée aux aménagements hydro-agricoles étatiques et privés qui s'y multiplient. La demande pour des affectations concerne donc a priori différents usages et met en jeu de nombreux acteurs extérieurs à l'espace local, cherchant à obtenir des terres ou à légaliser celles qu'ils ont obtenues. Quelle est la part des acteurs extérieurs à l'espace local dans les demandes ? leur présence incite-t-il les ruraux à demander des affectations plus qu'ailleurs ?

La forte pression sur les terres accentue a priori l'enjeu politique de l'affectation : tout le monde peut-il en obtenir ? quels sont les obstacles que rencontrent certains acteurs cherchant à se faire affecter ? quels sont les cas où les affectations ne sont pas des régularisations de droits existants, mais des attributions ? quels terrains sont alors concernés ?

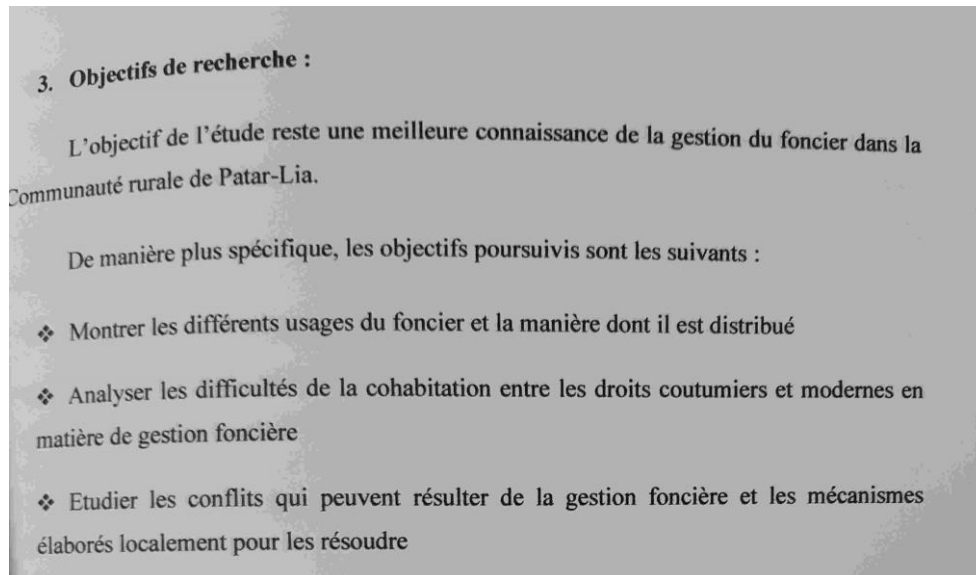
Enfin, la commune de Gandon a bénéficié de différents projets d'appui à la gestion foncière communale, qui ont précisé les procédures à suivre pour assurer une transparence et une équité. Ils ont par ailleurs procédé à des régularisations massives. Ces procédures sont-elles suivies ? Jusqu'où ? Quels acteurs ont bénéficié des régularisations ?

Une problématique se décline en quelques grandes questions de recherche, qui permettent de la préciser et d'en explorer différentes dimensions. Chaque question de recherche peut nécessiter de mobiliser une littérature spécifique, et des méthodes spécifiques.

Une problématique évolue et doit être reformulée à plusieurs reprises. **En cours de préparation de la recherche (lectures, pré-enquête), plusieurs pistes peuvent être explorées, et plusieurs formulations testées avant de trouver la bonne**, celle qui permet de véritablement lancer les enquêtes de terrain (problématique I). Dans une logique de démarche qualitative, « abductive », elle peut être reformulée en cours de terrain, avec le risque de ne pas avoir toutes les données nécessaires si cela arrive trop tard. En fin de recherche, au moment de la rédaction la problématique est reformulée pour s'adapter aux questionnements nouveaux issus de la recherche et aux matériaux disponibles (problématique II), pour assurer une cohérence au rapport de recherche ou au mémoire.

Ne pas faire le travail de lectures nécessaires pour formuler une problématique suffisamment précise et pertinente condamne à des questionnements généraux, sans grand intérêt, et à des résultats qui le sont aussi...

Un exemple de questionnements beaucoup trop vagues...



Et un essai de reformulation

Les procédures d'accès légal à des droits fonciers légalement reconnus sont-elles sources de conflits fonciers ? Le cas de la commune de Patar Lia

- Qui sont les acteurs demandeurs de droits fonciers légalement reconnus dans la commune ? (par affectations par la commune ; par immatriculation ?)
- Quelles sont les démarches suivies, et celles-ci garantissent-elles la légitimité locale des droits légalisés ?
- Dans quelles configurations la demande de légalisation aboutit-elle à des conflits ? Quelle est la prévalence de tels cas dans les conflits fonciers que connaît la commune ?

Comment formuler des hypothèses utiles à la recherche ?

Il y a deux grands types de démarches scientifiques :

- Les démarches hypothético déductives : je définis des hypothèses *a priori*, sur la base de la littérature, et je les teste par le questionnaire. La mise à l'épreuve passe par les statistiques.
- Les démarches abductives : je définis des questionnements et des hypothèses provisoires, au croisement de la littérature et de la connaissance préalable du terrain. Elles seront mises à l'épreuve par les enquêtes qualitatives, et redéfinies au cours de la recherche

La formulation d'hypothèses concerne surtout les démarches hypothético-déductives. Elles portent alors sur des relations causales : lien entre sécurité foncière et investissement, par exemple.

En démarches abductives, elles servent à préciser son questionnement, à identifier les relations possibles ou probables. Elles sont utiles si :

- Elles peuvent être mises à l'épreuve et validées ou invalidées par l'enquête ;
- Elles aident à définir les questions de recherche et les méthodes permettant de les mettre à l'épreuve.

Des hypothèses trop générales, dont on sait déjà qu'elles sont vraies ou fausses, ne sont pas utiles....

Exemple d'hypothèses qui ne servent à rien

4. Hypothèses :

Pour approfondir notre travail de recherche, nous avons élaboré les hypothèses suivantes :

- ❖ Le droit coutumier est plus connu par les populations que la loi domaniale
- ❖ Les femmes sont victimes de discriminations dans l'attribution des terres
- ❖ Les membres des commissions domaniales ne maîtrisent pas les lois sur le Domaine National et la Décentralisation
- ❖ Il existe des conflits liés à la gestion de la terre

Les 2 premières et la 4° sont évidentes. La 3° difficile à traiter car formulée de façon trop générale (ça veut dire quoi « maîtriser » ??)

Des hypothèses reformulées (sans pré-enquête...)

- La commune de Patar Lia ne connaît pas de dynamique forte de demande de terre d'acteurs externes à la CR. Les demandeurs d'affectation de terres sont avant tout des acteurs locaux

Donc, entretiens sur les dynamiques foncières et l'importance des acteurs externes ; enquête sur les demandeurs d'affectations foncières : profil, origine, sexe, etc. (entretiens + dépouillement des listes de demandeurs)

- Les femmes ne représentent qu'une faible partie des demandeuses, elles obtiennent moins fréquemment une affectation que les hommes

Donc, dépouillement des listes de demandeurs, calcul du % d'accord sur les demandes selon le sexe et l'origine sociale, entretiens avec des femmes et des acteurs de la commune

- Les conflits liés aux affectations de terre par la commune se concentrent sur des cas où les affectations ne servent pas à légaliser des droits légitimes

Donc, Identification des conflits, analyse d'un échantillon de conflits

Quelles démarches et quels principes méthodologiques pour traiter les questions de recherche et mettre les hypothèses à l'épreuve du terrain ?

Les différentes disciplines privilégient le qualitatif ou le quantitatif, mais **c'est avant tout le choix de la problématique et la formulation des questions de recherche qui orientent le choix de démarche (qualitative, quantitative ou mixte).**

Tableau 1
Quali/Quanti : éléments majeurs de divergence

	Quantitatif	Qualitatif
Questions de recherche privilégient...	... résultats, impacts, relations causales entre variables	... processus, logiques d'acteurs, structures sociales, jeux des interactions sociales, rapports de pouvoir
Catégories, unités, champ des variables	fixées ex ante	objets de recherche, en tout cas à questionner avant de les choisir
Conceptualisation des acteurs	rationalité postulée ou inférée statistiquement, atomisation	rationalité objet d'investigation (approche compréhensive), acteurs socialement situés et en relations entre eux (enchâssement socio-politique)
Conceptualisation du changement social	statique comparée	approche processuelle
Outils de terrain privilégiés	questionnaire Type 1	entretien, observation, questionnaire Type 2
Place de la contextualisation	réduite	centrale
Échantillonnage	« grand N » (grand nombre d'observations), aléatoire (même si peut inclure une composante raisonnée), contrefactuel, fixé ex ante et non modifiable en cours de route	« petit N » (petit nombre d'observations), raisonné (idéaux-types, cas-limites, contre-exemples), ajustable dans le cours de la recherche
Délégation du travail de terrain	forte ou totale	faible ou nulle
Recherche de résultats...	... représentatifs statistiquement	... significatifs, sens (compréhension)
	Quantitatif	Qualitatif
Portée	mettre en lumière des tendances, agrégation	saisir la complexité, l'hétérogénéité, le particulier
Démarche de recherche	linéaire	itérative, flexible
Opportunité d'expression de la sérendipité	pas ou peu (via les résultats, pas chemin faisant)	oui
Formalisation mathématique, tests formels	central	non
Conception de la théorie	construction hypothético-déductive : modèle causal à tester	conception interprétative
Administration de la preuve et causalité	par démarche formelle variables de contrôle et exogénéité	<i>pattern model of explanation</i>

(Colin et al, 2022)

Chaque démarche a ses propres façons de penser la démonstration et la preuve, et ses propres exigences en termes de savoir-faire et d'outils. On ne s'y engage pas à la légère. Choisir une méthode mixte suppose de bien maîtriser les deux ! c'est particulièrement exigeant.

Dans les méthodes mixtes, il faut réfléchir l'articulation entre les deux : est-ce que l'on traite différemment les questions de recherche (certaines qualitativement, d'autres quantitativement) ? Est-ce que le qualitatif est premier, et permet de définir des questions précises à tester de façon quantitative ? Est-ce que le quantitatif est premier et met en avant des relations que l'on va chercher dans un second temps à mieux comprendre de façon qualitative ?

Simplement définir sa démarche et lister les principales techniques (questionnaire, entretien, etc.) ne dit pas grand-chose.

- **Le choix des techniques et des outils dépend des questions de recherche.** Il est donc souvent à définir pour chacune d'elles et pas de façon générale.
- **Chaque question de recherche peut nécessiter de combiner plusieurs outils ou techniques (entretiens, recensions, etc.).**

Par exemple, pour traiter des affectations, et étudier qui fait des demandes et qui y a accès, il faut récupérer le registre des demandes et le registre des délibérations s'il existe, et constituer une base de données, permettant ensuite de faire des tris et des statistiques. Si ces registres n'existent pas, il faut constituer la base de données à partir des dossiers de demande, plus ou moins bien classés à la mairie. Dépouiller cette base de données donnera des chiffres sur le nombre de demande par an ou par mois, et donc leur évolution, les surfaces demandées, les usages. Peut-être sur le profil des demandeurs (à aller chercher, un par un, dans les dossiers, sinon...). Il permettra de voir le % de femmes, la surface moyenne selon les sexes. Peut-être de différencier régularisation et attribution, demandeur local et acteur externe. En croisant avec les délibérations, on pourra voir quel pourcentage des demandes est refusé, et pour quels types de parcelles, quels types de demandeurs. Par contre, les raisons des refus n'apparaîtront pas, et des entretiens avec le personnel communal, les élus (de la majorité et de l'opposition...), des demandeurs à qui on a refusé, permettront de le découvrir. Les rejets par la préfecture et leurs causes sont aussi intéressantes à analyser de près.

Etudier les conflits relève d'une autre approche car, sauf exception, il n'y a pas de liste préexistante. (on peut s'intéresser aux conflits traités par la justice, mais c'est alors un type particulier de conflits). Il n'est donc le plus souvent pas possible de constituer un corpus suffisamment exhaustif. On procédera donc par entretiens avec des personnes ressources pour identifier les principaux types, on notera systématiquement tous les cas dont on entend parler, et on fera des études de cas approfondies d'un certain nombre de conflits significatifs. Là, il s'agira de reconstituer l'histoire du conflit, les causes du déclenchement, les arguments mobilisés, les étapes de règlement, etc. en croisant toutes les sources possibles, écrites s'il en existe, mais aussi entretiens avec les différents protagonistes, les autorités mobilisées, mais aussi des observateurs.

Si l'on parle d'entretiens, il faut ainsi préciser sur quoi ? un entretien sur un conflit, une transaction, ne porte pas sur les mêmes questions. Dès lors qu'il y a questionnaire, il faut préciser la taille de l'échantillon et comment il va être défini.

La section « méthodologie » du projet de recherche ne prétend pas tout définir précisément. Elle doit cependant **montrer que le chercheur a réfléchi à la façon d'opérationnaliser son questionnement, dans un contexte donné et dans le cadre spatial et temporel de la recherche** (cf. ci-dessus,

délimitation de l'objet). Qu'il sait comment décliner les questions de recherche en stratégie de production de données. **Qu'il sera donc en mesure de produire des données de qualité, susceptibles après analyse de donner des réponses aux questions de la recherche.**

Colin J.-P., Bouquet E. et Le Meur P.-Y., sous presse, "Conduire des recherches ancrées dans le terrain. Enjeux et options méthodologiques", in Colin J.-P., Lavigne Delville P. et Léonard E., ed., *Le foncier rural dans les pays du Sud. Enjeux et clés d'analyse*, Versailles/Marseille, QUAE/IRD, pp. 263-341.